

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 21 Septembre 2022, s'est réuni en Mairie le 29 Septembre 2022 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSSIÈRE, Maire.

Présents : Mmes BUZIT. CATHERINE. GUILLOT. MARTINET. Mrs BIASI. BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés : Mme BRULANT a donné pouvoir à Mme CATHERINE.

Absents : Mme BERNARD.

Secrétaire de séance : Mme MARTINET.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Régie Amendes Forfaitaires :

M. le Maire fait part à l'assemblée que devant de nombreuses infractions, incivilités (dépôts sauvages ordures ménagères, dépôts de sacs poubelles en dehors des jours autorisés, déjections canines), il a été envisagé la création d'une régie amendes forfaitaires ; le dialogue et les divers échanges avec les administrés n'aboutissant pas.

Après lecture de l'instruction relative à l'encaissement des amendes forfaitaires (recettes de l'Etat), il doit être créé une régie d'Etat.

Après débat, vu l'organisation à mettre en place pour ce type de régie, le Conseil Municipal décide de ne pas en créer mais plutôt de faire appel à la Brigade de Gendarmerie si nécessaire.

Parcelles ORLIAC, lieu-dit Glory :

M. le Maire donne la parole à M. Stuyk.

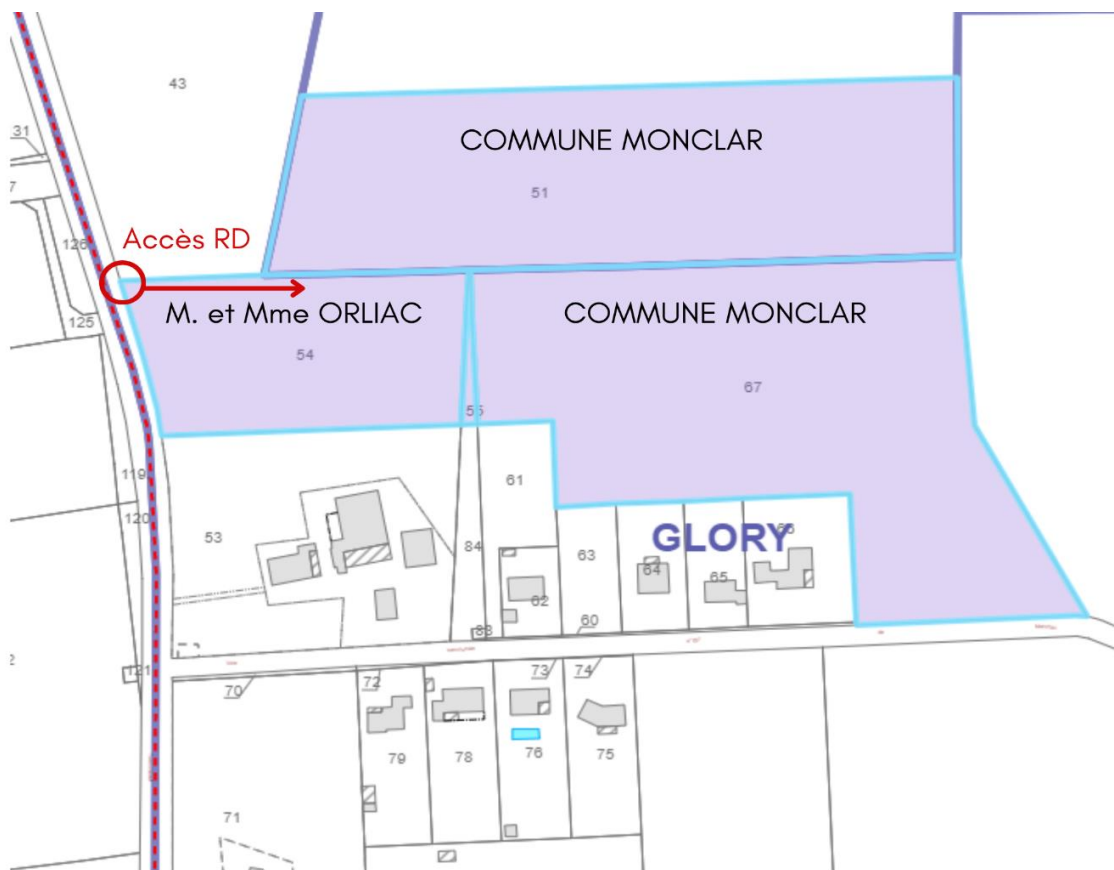
M. Stuyk expose à l'assemblée que lors de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en 2006, la Commune de Monclar avait sélectionné un certain nombre de parcelles à mettre en zone constructible pour répondre à la demande d'achat de terrains à bâtir.

Une des zones constructibles de Monclar se situe sur les lieux-dits de Glory et Trouillès.

Un premier lotissement a pu être créé, « Lotissement Glory », l'accès sur la RD 113 étant déjà existant.

Si la commune souhaitait déposer un nouveau permis de lotir dans la continuité du lotissement existant, cela nécessiterait un nouvel accès à la route départementale.

M. et Mme ORLIAC sont propriétaires de la parcelle ZL 54 bordant la Départementale et sont à ce jour vendeurs.



M. le Maire sollicite les membres de l'assemblée pour connaître la position que doit avoir la commune.

Le conseil municipal décide :

- De prendre les mesures nécessaires afin de garder l'opportunité de pouvoir recevoir des constructions sur les parcelles ZL 67 et 51,
- Charge M. le Maire et M. Stuyk d'engager les négociations avec M. et Mme ORLIAC.

Aménagement rue du Château d'Eau :

M. le Maire soumet à l'assemblée un devis établi par l'entreprise EUROVIA d'un montant de 11 926.80 €.

Ce devis a été demandé pour résoudre le problème de stationnement au niveau de l'Impasse rue du Château d'Eau et afin de répondre à la demande de création d'une place handicapée par M. MOREL.

Le conseil municipal décide de ne pas engager ces travaux actuellement mais serait favorable à la matérialisation d'une place handicapée sur un stationnement déjà existant (devant l'école par exemple).

La commission des travaux étudiera ce dossier en début d'année 2023.

Convention Prestation de service ANDAPEI (ESAT MONTCLAIRJOIE) :

M. le Maire donne la parole à M. VIDAL.

M. VIDAL fait part à l'assemblée que la Commune a signé avec ANDAPEI 47 [Association Nouvelle Départementale des Amis et Parents d'enfants en inclusion] ESAT MONTCLAIRJOIE un contrat de prestations de service de travailleur en situation d'handicap dans le milieu ordinaire. La prestation porte sur l'entretien des espaces verts de la commune (tonte, débroussaillage, désherbage, taille arbustes et haies, soufflage de feuilles, ramassage des déchets verts). Le contrat est conclu pour une durée déterminée de 12 mois à raison de 15H30 par semaine.

Climatisation Agence Postale + Appartements :

M. le Maire informe qu'il a été signé auprès de la Société ECOLOMIQUE un devis pour l'installation d'un chauffage réversible à l'agence postale. Le montant du devis s'élève à 1 940 € HT.

M. le Maire explique que le système de chauffage dans l'appartement 1 (au-dessus de l'agence postale et de la bibliothèque) est défectueux ou du moins n'est pas satisfaisant : Mauvais confort thermique, consommation électrique élevée...

Cette installation datant de 2002, M. le Maire propose le remplacement de ce système de chauffage après avoir fait vérifier l'isolation dudit appartement qui s'avère correcte.

Des devis ont été demandés avec des options différentes :

Option 1 : Remplacement des radiateurs existants de l'appartement 1, coût 2630.88 € HT ;

Option 2 : Installation d'un chauffage réversible pour l'appartement 1 et l'appartement 2 en utilisant le groupe extérieur mis en place pour l'agence postale, coût 6 045.00 HT.

Les charges liées à la consommation seront facturées à la Commune qui devra faire la répartition sur les 3 sites, agence postale communale, appartement 1 et appartement 2.

Après débat, le conseil municipal émet un avis défavorable sur l'option 2 : Difficultés sur la gestion des charges (sans compteur individuel) et montant de l'investissement trop élevé.

Habitalys : Marché de fournitures de Fioul :

Habitalys dispose d'un marché d'entretien de ses chaudières collectives et de fourniture du combustible, d'une durée de 6 ans qui arrive à échéance le 31 décembre 2022. Afin de lancer un nouvel appel d'offres, Habitalys demande si la commune de Monclar (gestionnaire de la résidence Bellevue) souhaite continuer l'achat de fourniture de combustible de la résidence à travers leur marché ou si elle préfère à compter de 2023 procéder à l'achat direct de combustible.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire décide de continuer l'achat de fourniture de combustible à travers le marché d'Habitalys.

Incivilités : Poubelles, trottoirs, plaintes voisinage :

Sujet évoqué dans la partie « Amendes Forfaitaires ».

M. le Maire relate à l'assemblée son impouvoir devant l'augmentation considérable d'incivilités, de non-respect. Fait de société ou pas, cette situation met à mal la quiétude de notre village...

Informations diverses :

Chemin de Douzon :

M. VIDAL informe que les pièces nécessaires à la cession du chemin de Douzon à Mme Lemaire ont été déposées à l'Office Notarial de CANCON. La procédure suit son cours.

Location terres agricoles :

M. le Maire fait part à l'assemblée que la commune est propriétaire de parcelles qu'elle loue à des agriculteurs afin d'en assurer leur entretien.

Il s'agit des parcelles ZN 161 lieu-dit Roussy, ZL 51 lieu-dit Trouillès, ZL 67 lieu-dit Glory, ZM 123 lieu-dit Peyroux.

M. le Maire soumet l'hypothèse de retirer certaines parcelles de la location.

Le conseil municipal décide de retirer de la location une partie de la parcelle ZL 67 longeant le lotissement Glory afin que la nature de l'utilisation de cette parcelle (épandage) ne crée pas de nuisances aux riverains.

Concernant les autres parcelles, le sujet sera étudié ultérieurement.

Travaux Tiers Lieu :

Les travaux d'étanchéité et ceux de la réhabilitation du studio 1 sont achevés. Le studio est disponible à la location.

L'Entreprise FILIPOZZI, Plaquiste, devrait intervenir semaine 40 sur la partie Tiers Lieu.

Food Truck/Dolce Italia by Mary :

M. le Maire informe que le Food Truck ne reprendra pas son activité dans l'immédiat. Contact a été pris avec Dolce Italia by Mary qui propose des produits italiens (bruschetta...). Il n'y a pas de possibilité avant le printemps.

Pigeons :

M. Jugie fait part de la proposition de M. Max Valade, à savoir procéder à la régulation de la population de pigeons. Cette régulation s'effectuera par tir à la carabine à air comprimé. 2 interventions ont déjà eu lieu et se sont avérées efficaces.

Le coût pour la commune est l'achat des munitions, pas de facturation de la prestation.

M. le Maire informe qu'en parallèle pour stopper les dégradations à l'intérieur du bâtiment de la mairie, un devis de l'entreprise LEFORT-LISSANDRES a été accepté pour la mise en place de protections (grille métallique posée à chaque tuile).

Sécurisation Château d'Eau :

M. Vidal explique que des travaux de sécurisation vont être réalisés sur le château d'eau afin d'éviter la chute de matériaux et protéger les administrés.

Les travaux seront engagés par le Syndicat EAU 47.

Jeux Publics :

M. le Maire fait part à l'assemblée du remplacement d'un jeu à ressort à l'aire de jeux pour un montant de 766.80 € TTC.

M. le Maire fait part encore une fois de son mécontentement devant le non-respect des règles d'utilisation de ces jeux publics qui entraîne des dégradations.

Désignation Délégués SIVU Chenil Fourrière :

M. le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des démissions des délégués communaux au SIVU Chenil Fourrière du Lot et Garonne il y a lieu d'en désigner de nouveaux : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune au SIVU CHENIL FOURRIERE.

Le conseil municipal, élit à l'unanimité comme délégués :

- Titulaire : CATHERINE Martine
- Suppléant : VIDAL Christian

Désignation correspondant Incendie et Secours :

En application de l'article 1 du décret n° 2022-1091, un correspondant Incendie et Secours doit être nommé avant le 1^{er} novembre 2022.

Sous l'autorité du Maire, le correspondant Incendie et Secours peut :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le conseil municipal désigne M. Vidal, Adjoint, en tant que correspondant Incendie et Secours, qui accepte.

Eclairage Public :

L'extinction la nuit de l'éclairage public a plusieurs fois été évoquée à la fois pour préserver l'environnement en réduisant les nuisances lumineuses et pour diminuer la facture énergétique. Dans cette perspective M. le Maire informe qu'une étude doit être demandée au syndicat Territoire Energie 47 afin de connaître la faisabilité du projet sur notre commune. Il demande à l'assemblée de faire des suggestions sur un (ou des) créneau(x) horaire(s) à soumettre à l'étude.

Après débat, le conseil municipal décide de solliciter l'étude pour une extinction de l'éclairage public de minuit à 6h.

Eglise - Mise en sécurité électrique de l'installation campanaire :

M. le Maire soumet à l'assemblée un devis pour la mise en sécurité électrique et la mise en conformité de l'installation campanaire, qui s'élève à 1 751 € HT.

Le conseil municipal valide ce devis.

Classement des tronçons hydrographiques de la commune :

Dans le cadre de la démarche de cartographie des cours d'eau du Lot et Garonne, la DDT (Direction Départementale des Territoires), Service Environnement, nous sollicite car certains émissaires encore indéterminés doivent être identifiés. La DDT a remis une première analyse cartographique dont les données sont à examiner par chaque commune. Le conseil municipal charge Didier BIASI, Thomas DECOURTY, Philippe LATOUR, Gérard STUYK et Christian VIDAL de réaliser cette analyse. Une réunion de travail est programmée le 12 octobre 2022.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
